

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°22-09-22a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 27
- Nombre de votants : 34
- Date de la Convocation : 21 septembre 2022

Objet : Tourisme : Taxe de séjour - mode de reversement

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>) -
CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir de M. Michel BOREL</i>), M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), M. Jean-François CHANAL -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir à M. Philippe ARIÈS</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER.
-----------	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_22a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 13/10/2022

Par délibération en date du 2 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé les nouveaux tarifs de la taxe de séjour.

Pour une meilleure gestion et pour faire suite à la mise en place d'un logiciel de gestion, il est nécessaire de prévoir le versement de la taxe en trois fois sur l'année, au lieu d'une seule fois actuellement.

Ainsi, il est proposé de prévoir un versement de la taxe de séjour, pour les hébergeurs, à terme échu au 1^{er} mai, au 1^{er} septembre et au 1^{er} janvier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement de la taxe de séjour, pour les hébergeurs, à terme échu au 1^{er} mai, au 1^{er} septembre et au 1^{er} janvier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Charles Zilliox", written over a horizontal line.

Charles ZILLIOX